

Observation n°195 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Cette procédure et ce dossier d'enquête publique sont déjà controversés en raison de l'indigence des informations mises à disposition et la MRAE l'a également dénoncé. Aujourd'hui c'est un nouvel incident qui complique la consultation de ce dossier : l'accès aux contributions est devenu impossible tout comme la lecture des documents composant ce dossier.

Dans ces conditions, il vous appartient de demander une prolongation de la durée de cette enquête publique pour que la population ait bien 15 jours pour accéder aux informations pour compenser ce bizarre bug informatique qui prive de tout accès.

Je vous remercie de faire en sorte que tout soit mis en oeuvre pour garantir la légalité de cette consultation et assurer le déroulement normal de cette enquête publique.

Dominique de Pontfarcy